



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aviation legere et vol a voile

Question écrite n° 9049

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la degradation des credits consacres a l'aviation legere dans le budget de l'Etat. Sous cette appellation generale se retrouvent la Federation nationale aeronautique, la Federation francaise de vol a voile, la Federation francaise d'aeromodelisme, qui, grace au devouement de nombreux benevoles, participent a la concretisation de l'interet de beaucoup de jeunes pour tout ce qui a trait a l'aeronautique. En outre, les clubs regroupes au sein des federations precitees developpent une politique de formation au pilotage au moindre cout. Les aides de l'Etat a ces federations ont pour vocation d'aider les jeunes a se former, grace aux bourses de pilotage, de permettre un renouvellement des materiels grace au fonds de financement et d'encourager la securite, grace a la formation dispensee dans les aeroclubs. Or, cette annee, la part consacree a l'aviation legere et sportive ne represente plus que 0,31 p 100 du budget de l'aviation civile, soit l'equivalent de 1981. Il lui demande donc quelles sont ses intentions reelles vis-a-vis de l'aviation legere dont il reconnait, dans de recentes declarations, l'utilite, mais dont ses actes attestent du contraire.

Texte de la réponse

Reponse. - Les credits votes pour l'aviation legere dans la loi de finances pour 1989 attestent l'interet porte par le Gouvernement au soutien de ce secteur d'activite. En effet, ces credits representent une rupture dans la regle de decroissance rapide qu'avait imposee le precedent gouvernement. L'aviation legere est un secteur que le Gouvernement entend soutenir non seulement parce qu'il represente une activite de loisir importante mais egalement parce qu'il participe au developpement de l'aviation civile en permettant l'eclosion des vocations des futurs personnels navigants. A ce titre, les aero-clubs font indirectement partie du systeme de formation des personnels navigants des compagnies aeriennes. C'est pourquoi le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer souhaite que ce role prioritaire soit reconnu a l'occasion du prochain budget.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) • [ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9049

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 597